

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Compte rendu du 12 septembre 2016

L'an deux mille seize, le lundi douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs BALLOT, BREDEAUX, DROUET ; Mmes DUVAL, FONTAINE, GOSSET ; Mr GRENIER K ; Mmes HOYER, HUBLIN, LECLAVIER ; Mrs LECOMTE, LEGUENNEC O, LEGUENNEC P ; Mme LEJEUNE ; Mrs LEMENAGER, NOYEAU, PAUL ; Mme PINCHARD ; Mrs POUSSET, TISSIER ; Mme VIEL ; M WIECKOWSKI.

Procurations :

M GRENIER J à M BALLOT
Mme RENAULT à M PAUL
M de CHANAUD à M GRENIER K
M CHERON à Mme GOSSET

A L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2016
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Délibération SIAEP MEULLES – charte entretien des espaces publics-
- Délibération exonération taxe d'aménagement sur abris de jardin
- Délibération achat terrain ALIS délaissés A 28
- Délibération tarif location salle des fêtes aux associations locales
- Questions diverses

Secrétaire de séance **M GRENIER Kléber**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2016

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Acte 1.4

Réf : 2016-09-12/53

Objet de la réunion : [Délibération SIAEP MEULLES – Charte entretien des espaces publics](#)

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé certifié exécutoire
Réception en SP : 22/09/2016

M le maire passe la parole à M GRENIER Kléber président du syndicat qui informe les membres du conseil de la demande de l'Agence de l'eau à toutes les communes faisant parties de ce syndicat et du syndicat lui-même de prendre une délibération d'engagement de signature d'une Charte pour l'entretien des espaces publics.

L'objectif de cette Charte est de mettre en œuvre dans un premier temps de bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Le coût de cet engagement est d'environ de 1200 € par commune, déduction faite de la subvention accordée par l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ les termes du niveau 1 de cette Charte financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %

AUTORISE M le maire à signer cette Charte.

Acte 2.2.8

Réf : 2016-09-12/54 et 54 bis

Objet de la réunion : [Délibération exonération taxe d'aménagement sur abris de jardin](#)

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé certifié exécutoire
Réception en SP : 22/09/2016 et 03/10/2016

M le maire informe les membres du conseil de la commune de FRIARDEL, qu'une délibération a été prise en 2014 afin d'exonérer les constructions d'abris de jardin soumis à une déclaration préalable, de la taxe d'aménagement sur la commune de LA VESPIERE.

Suite à la création de la commune nouvelle, et afin d'harmoniser la réglementation sur les deux communes M le maire propose de prendre une nouvelle délibération afin d'exonérer les constructions d'abris de jardin jusqu'à 20 m², soumises ou non à une déclaration préalable sur le territoire de LA VESPIERE et de FRIARDEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à une déclaration préalable d'une superficie comprise entre 5 et 20 m² (pas de déclaration préalable pour les abris de moins de 5 m²) sur toutes les zones des commune de LA VESPIERE et de FRIARDEL en application de l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme

CHARGE M le maire de l'exécution de cette exonération.

Acte 3.1

Réf : 2016-09-12/55 et 56

Objet de la réunion : [Délibération achat terrains ALIS délaissés A28](#)

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé certifié exécutoire
Réception en SP : 22/09/2016

M le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en mairie un courrier de la Société ALIS, concernant l'achat des délaissés de l'A 28.

En effet, suite à l'envoi de la délibération du 11 juillet, il est demandé à la commune de prendre deux délibérations distinctes entre les parcelles cédées à titre gratuit par acte administratif, et les parcelles vendues par acte notarié.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil

AUTORISE M le maire à signer chez Maître ROUAULT, notaire à ORBEC, un acte administratif pour le transfert à titre gratuit des parcelles suivantes :

Parcelle 34 d'une superficie de 1032 m²

Parcelle 36 d'une superficie de 386 m²

Parcelle 851 d'une superficie de 138 m²

AUTORISE M le maire à signer chez Maître ROUAULT notaire à ORBEC, l'acte notarié pour l'achat au prix de 866.14 € des parcelles suivantes :

Parcelle 884 (partie de la parcelle 847) d'une superficie de 4993 m²

Parcelle 850 d'une superficie de 3820 m²

Parcelle 42 d'une superficie de 3471 m²

Parcelle 33 (ex 15) d'une superficie de 636 m²

Parcelle 35 (ex 14) d'une superficie de 405 m²

CHARGE M le maire de signer tous actes relatifs à ce dossier.

Acte 3.3

Réf : 2016-09-12/57

Objet de la réunion : [Délibération tarif location salle des fêtes aux associations locales](#)

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé certifié exécutoire Réception en SP : 22/09/2016
--

M le maire informe les membres du conseil, que suite à la délibération en date du 11 juillet 2016, il a eu des remarques concernant le tarif de location aux associations.

M le maire propose au conseil de revoir le tarif de location pour les associations locales ainsi que pour les associations hors commune

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 le tarif de location pour les associations comme suit :

- 250 € pour les associations ayant leur siège sur LA VESPIERE-FRIARDEL et ORBEC

- 300 € pour les associations hors commune

- DECIDE d'appliquer le tarif de 75 € par journée complémentaire, autant pour les associations que pour les particuliers

QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes

Il est demandé à M PAUL, en charge des travaux et de la salle des fêtes où en est l'avancement du devis pour le meuble côté bar qui doit être installé afin d'y entreposer la nouvelle vaisselle.

Le devis est en cours auprès des entreprises MICHAUT et HERRY

Observation est faite concernant les chaises qui s'abiment de plus en plus et dont il faudrait peut-être envisager soit le remplacement au prochain budget soit la remise en état des chaises actuelles.

Il est également fait observation concernant l'achat des tables rondes qui a été voté au budget primitif 2016. Un devis a été établi par l'entreprise METRO, mais une certaine polémique reste concernant l'utilité d'acheter ou pas ces tables.

SIVOM

Mme la présidente fait un exposé concernant les différents points :

-Une situation financière très fragile du fait du maintien des participations de chaque commune.

- Un devis est en cours pour le remplacement du chauffe-eau du gymnase

- La procédure concernant le sol du gymnase devrait voir son aboutissement courant octobre.

- La salle de l'école maternelle a été rénovée, mur et sol.

- L'effectif des enfants est en baisse, mais il a été maintenu le poste de l'institutrice à temps complet.
- Le service jeunesse a très bien fonctionné cet été avec une très bonne équipe encadrante

SIAEPA

M TISSIER vice-président du syndicat fait un rapide exposé concernant certains travaux en cours, notamment le remplacement de la cuve d'azote à la station d'épuration.

CDC du pays de l'orbiquet

M le maire vice-président en charge du développement économique informe les membres du conseil qu'il remettra prochainement des documents concernant la création de la communauté d'agglomération qui doit être mise en place pour le 1^{er} janvier 2017.

Concernant le tri sélectif et les containers à ordures ménagères, M le maire informe qu'une solution a été trouvée pour la lecture des caméras installées sur la commune de LA VESPIERE et d'ORBEC. Une formation est prévue pour les personnes responsables afin de pouvoir verbaliser les manques de civisme.

M DROUET fait part de la demande de changement de poubelle jaune sur le territoire de FRIARDEL à la Tuilerie qui est devenue trop petite.

Les travaux concernant le chemin de la Tuilerie et le chemin du Roquet sur la commune de FRIARDEL ainsi que le chemin des Oiseaux et le Chemin de Saint Germain sur la VESPIERE sont programmés d'ici la fin de l'année.

Concernant le bloc des 6 classes, le projet initialement prévu pour un marché de 950 000 € avec une subvention de 450 000 € se rapprocherait plutôt de 2 000 000 €.

Un prochain conseil communautaire est prévu le 3 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.